

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 161

Artikel: Notes et remarques
Autor: Berbier, Charles - Auguste - Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

A
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

A
Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

29^{me} année **LE PAYS**

NOTES & REMARQUES

DE

Charles-Auguste-Nicolas BERBIER
de Courfaivre

Sur la Révolution dans le Mont-Terrible
(1793-1796)

(Suite.)

Le lendemain à midi est passé encore 8 bataillons de volontaires de la Côte d'or, aussi avec deux pièces de canon.

Vers les premiers jours de mai il est arrivé à La Chaux-de-Fonds un grand malheur de feu. Quinze maisons ont brûlé avec beaucoup de marchandises. Ce jour-là, les patriotes et les aristocrates se sont bien battus à La Chaux-de-Fonds.

Il y avait à Porrentruy un homme chargé d'enterrer les volontaires français morts à l'hôpital : il les conduisait sur une petite charrette à un cheval. Mais il en perdit deux : un autre homme qui passait vit tomber les deux cadavres et cria au charretier : « Eh ! l'amie ! vous perdez vos hommes. » — Et ! répliqua le conducteur de la charrette, ce serait le diable. Je leur avait pourtant bien dit de se bien tenir, que je voulais accueillir !

Voici la lettre adressée à la municipalité de Courfaivre par Pajot, agent national près le district de Delémont.

A Delémont le 16 nivose, 2^{me} année républicaine. En vertu de l'arrêté du comité d'agriculture et des arts, du 2 Brumaire et de la lettre de la commission d'agriculture et des arts, des 2 et 8 Brumaire et 7 du courant, je vous invite, et au besoin vous requiers de choisir dans votre commune le cultivateur le plus instruit, le plus laborieux et le plus intelligent, capable de me donner des renseignements sur l'agriculture et pour me déclarer la quantité d'arpents de terre ensemençés d'automne, ce qu'on ensemerca au printemps, les terrains susceptibles d'être mis en culture, l'espèce de grains qui sont ensemençés

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 60

LES

Cantiques d'Yvan

PAR
M. DU CAMFRANC

Il joignit les mains dans sa gratitude; une fois encore, avant que ses oreilles fussent closes aux bruits de la terre, il entendait cette voix que, dans un instant de démentie, il avait voulu éteindre. Comme elle le touchait jusqu'au fond de l'âme, cette voix de consolation et d'infinie miséricorde !

Et profondément ému par cette joie inespérée, il jeta sur le Christ, que sœur Florence

et ceux qu'on semera au printemps — lequel se rendra dans mon bureau le 22 du présent mois, où je lui demanderai les renseignements nécessaires pour former un tableau que je suis obligé de confectionner pour le comité d'agriculture chargé d'envoyer et de présenter à la Convention un projet d'encouragement de la culture et d'avantage pour la République.

Ne manquez pas de vous conformer à la présente. Vous serez responsable du retard de mes opérations. Salut et fraternité et Vive la république.

(Signé) Pajot.

Le 17 mai, la municipalité de Courfaivre a reçu trois décrets de la Convention nationale de Paris, l'un qui dit qu'il laisse libre dans les religions ; un autre qui proclame que tous les députés de la Convention nationale de Paris déclarent qu'il faut vaincre ou mourir, qu'il faut abattre les tyrans, et que les députés disent qu'ils se laisseront plutôt égorguer sur leurs sièges, que de plier.

On entend tirer le canon sur le Rhin depuis le 15 jusqu'au 19 mai.

La municipalité a reçu un nouveau décret du 27 mai, portant que les meuniers qui refuseront d'être payés en monnaie, en place des coupes et qui feront passer 15 livres de son en cent livres de blé, seront amendés de cinq cents livres pour la première fois, et de trois mille livres pour la seconde.

De même la municipalité a reçu un décret du 17 mai prescrivant que tous les gens au-dessus de quatorze ans donneront chacun une livre de guenilles de blanc linge pour la nation. On devra conduire tout cela à Delémont.

Le 18 mai la municipalité a reçu un décret pour mettre en réquisition l'eau de lessive dans le village ; les femmes sont obligées de la porter chez l'agent national, c'est pour faire du selin pour la république.

Le 23 mai, la municipalité a reçu du district de Delémont un ordre par exprès que notre commune remettra au porteur douze douzaines d'œufs, à la taxe d'un sou l'œuf ; c'est pour l'hôpital.

De même, ou a reçu un autre décret qui ordonne aux meuniers de bien entretenir leurs

avait posé sous ses yeux un regard de reconnaissance, puis, soudainement, ses prunelles devinrent errantes ; toute la salle, avec ses malades et ses lits blancs, flotta devant son regard ; ce ne furent pas que des ombres confuses, une courte minute s'écoula, un dernier souffle s'échappa de ses lèvres. Il avait fini de respirer. Marie-Alice s'abatit sur ses genoux en pleurant, tandis qu'Yvan abaissait les paupières du mort, et, sur le front, qui se glacait, mettait un filial baiser.

XIII

Et puis on s'occupa de tous les soins et de toutes les démarches qui suivent la mort. Le corps inerte du comte de Ruloff ne serait pas laissé dans cette salle d'hôpital. Marie-Alice et Yvan voulaient qu'il passât sa dernière journée, sur la terre, dans le petit appartement de Passy. Et quand celui qui avait

moulin, faute de quoi ils seront amendés de dix arille livres.

On a reçu aussi les ordres du district pour envoyer deux voitures à Porrentruy pour y chercher du blé.

De plus, un autre décret qui ordonne que les municipalités nommeront trente commissaires pour évaluer les places d'un chacun, même les terrains que les maisons occupent, afin de payer les impositions du tout. On enverra un commissaire français pour donner les instructions à la municipalité, et outre cela, il faut encore nommer douze secrétaires pour remarquer les sections.

Le 29 mai il est passé par Courfaivre venant de la Montagne un bataillon de volontaires avec deux pièces de canon et de la munition : ils se rendent à l'armée du Rhin. Ceux qui étaient à Courfaivre ont reçu les ordres de partir à minuit ce jour-là.

Le 30, on a entendu toute la journée le bruit du canon.

Le 1^{er} juin la municipalité a reçu les ordres du district pour former une garde nationale composée de tous les hommes et garçons du village, de 18 à 60 ans. On en formera une compagnie. C'est Jean Tendon qui est commandant, et Nicolas Bandefier caporal. C'est pour faire la garde quand on n'a pas de volontaires dans le village.

La Convention nationale a décreté dernièrement que puisque les ennemis de la république prétendent que les Français n'avaient plus de religion, elle répond à ce reproche que le peuple français reconnaît un Etre Suprême, et que l'homme avait une âme immortelle, et qu'après la mort il faut rendre compte de son âme à Dieu.

Voilà ce que la Convention reconnaît. Les Saints et Saintes, les prières, la messe, le pape, les prêtres, l'Eglise, tout cela est aboli. Les prédictions que les prêtres nous faisaient, les doc-

té, aux années de sa jeunesse, le brillant Boleslas, eut reposé sous les draperies noires entre les cierges allumés ; lorsque le prêtre eut fait le tour du catafalque, le perlant d'eau bénite, et demandant la miséricorde de Dieu pour la pauvre âme ; lorsque celui qui avait cessé de vivre fut confié à la terre jusqu'au moment de la résurrection, divinement promise par le Créateur, Yvan n'eut qu'une pensée : se rendre à Lourdes. Il désirait même que sa mère y séjournât durant toute une saison. Déjà, il avait obtenu bien des grâces ; son pauvre père était mort en courbant la tête sous l'absolution du prêtre ; et, depuis qu'elle avait pu prononcer un mot de pardon, il semblait qu'un grand changement se fut produit dans la Boccellini. Le moment n'approchait-il pas où dans une vive lumière, cette âme grande et généreuse, qui avait enfin su se vaincre et pardonner, verrait apparaître les éternelles vérités ?